

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 22 NOVEMBRE 2022 à 20H30

Date de la convocation : 16/11/2022

Étaient présents (9/14) :

MM. ASSEMAN Mélodie - DOMPE Gérard –FOUCART Florian - GAGE Daniel – GAGE Eric -
HENRY Bruno - LARQUET Jean-Marc- LEROY Alain - PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Pouvoir de M. Demotier Sébastien à M. Gage Eric

Excusés : Mme Souy, MM Daussy – Droit

Secrétaire : Mme Mélodie ASSEMAN, assistée de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 20 septembre 2022.

M. le Maire rend hommage à M. Michel Meignan et une minute de silence est observée.

1°/ PARCELLES N° 968 et 970 rue du Moulin

M. Le Maire informe le conseil que les Csts Perrin vendent l'ensemble de leurs parcelles réparties sur la commune, soit 10 parcelles pour une surface globale de 53a80ca.

Il s'avère que dans ce lot, 2 parcelles situées rue du moulin d'une surface totale de 90m², ont fait l'objet en 1997 d'une division en faveur de la commune par M. Gérard Perrin, propriétaire à l'époque, en raison du passage des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; mais cette division n'a pas été entérinée par un acte notarié. Un rendez-vous est prévu avec le notaire en charge de ce dossier afin de trouver un accord pour régulariser la situation et propose de faire une offre d'achat à 3€ le m².

Le conseil municipal donne son accord.

M. Porthault précise qu'il peut y avoir une procédure d'Utilité Publique en raison du passage des réseaux sur ces parcelles.

2°/ AMENAGEMENT PARKING RUE MONTLAVILLE

M. le Maire informe le conseil que le projet initial avec le parking sur la partie haute de la rue Montlaille a été refusé par le Conseil Départemental en raison du manque de sécurité pour les usagers. Après une visite sur place avec la Directrice de l'UTD de Pont Ste Maxence, il a été présenté un nouveau projet avec la création des places de stationnement dans le périscolaire sur la partie située après le transfo. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Cabrema comprenant une rampe d'accès PMR, pour un coût HT de 70 396.52 €. Le Conseil Départemental a validé ce nouveau projet et a accordé une dérogation de commencement de travaux avant accord de subvention. Le conseil accepte le nouveau projet et le devis de la Sté Cabrema.

3°/ TAXE d'AMENAGEMENT

Monsieur le maire présente au Conseil les observations des services de l'Etat (en date du 08 novembre 2022) dans le cadre du contrôle de légalité sur des questions de forme et de fond :

- Le taux ne peut pas dépasser 5%
- Les taux sur les OAP (10% et 20%) doivent être justifiés par un chiffrage prévisionnel des travaux à réaliser.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité

- De retirer la délibération n° 2022-21 du 20 septembre 2022 fixant le montant de la Taxe d'Aménagement.
- De fixer le taux à 5% sur l'ensemble de la commune.

4°/ DESIGNATION DES DELEGUES au SIAEP d'Auger et au SMOA

Suite au décès de Michel MEIGNAN, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués au sein des structures intercommunales. Après discussion, sont désignés :

- SIAEP Auger : Titulaires : Eric GAGE – Bruno HENRY
Suppléants : Florian FOUCART – Jean-Marc LARQUET

- S.M.O.A. : Titulaire : Bertrand PORTHAULT
Suppléant : Sébastien DEMOTIER

5°/ ADHESION AU DISPOSITIF SIGNALEMENT DU CDG60

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de l'Oise (CDG60) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg60 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le cdg60 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- d'un certificat d'adhésion tripartite (cdg60, bénéficiaire et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le cdg60 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

6° RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

M. le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Aussi pour son bon déroulement il a désigné Mme Sophie Verleye-Perez comme un coordonnateur communal pour préparer puis encadrer et contrôler le travail de collecte et il propose de la nommer agent recenseur et de lui attribuer la dotation versée par l'INSEE d'un montant de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mme Sophie Verleye-Perez agent recenseur pour le recensement 2023 et lui attribuer la somme forfaitaire de 1 000€.

7°/ FETES DE FIN D'ANNEE

Colis des Anciens

Sur proposition du Maire, il est décidé de confectionner en direct le colis par des produits locaux fournis par l'épicerie itinérante « Mon Renard ». Il sera distribué le samedi 17 décembre 2022 aux personnes de 70 ans et plus, soit 71 personnes.

Considérant les achats effectués personnellement par le Maire pour le colis (valisette et frisure pour 352.26 €) et du carburant pendant la fermeture de la station de Carrefour Market (104.95 €), le conseil décide de lui rembourser.

Arbre de Noël

M. le Maire propose d'offrir le Spectacle Equestre de Chantilly aux enfants de la commune scolarisés de la Maternelle Grande Section jusqu'au CM2, pour les enfants de – 5ans (petite section et moyenne section de Maternelle) une carte cadeau d'une valeur de 30 €. Le conseil accepte la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement de contrats :

- Adico : le conseil accepte de renouveler pour 4 ans le contrat de sauvegarde externalisée proposé par l'ADICO au tarif annuel de 470 € HT.
- Crepy Gaz Service : le conseil accepte de renouveler les contrats d'entretien pour la chaudière de l'école maternelle (classe des petits) à 110 € HT et celle de la cantine à 140 € HT.

Abattage d'arbres

M. le Maire présente le devis établi par l'entreprise MARLIOT pour l'abattage des 20 pins Laricios situés au-dessus de Langlée (secteur de la Vierge) d'un montant de 10 000 € HT ; tarif non négociable en raison de la topographie du secteur, des contraintes d'évacuation des arbres.

M. Leroy demande s'il ne serait pas possible de vendre cette coupe étant donné la qualité du bois et proposer ensuite aux habitants de venir récupérer les branches, grumes etc...

La proposition sera à revoir lorsque la coupe sera faite.

Le conseil accepte le devis.

Police Municipale pluri-communale

M. le Maire informe qu'il est peut-être nécessaire d'attendre pour adhérer car il semblerait que les communes actuelles ont quelques divergences sur le fonctionnement et le financement.

Heures Supplémentaires (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires -IHTS)

Considérant que l'agent technique effectue des heures supplémentaires selon les saisons et la nécessité de service, M. le Maire propose au conseil de compenser ces heures par une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés, et ce dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent. Il est précisé que cette décision concernera l'ensemble du personnel (titulaire, contractuel) pour éviter de délibérer à chaque fois que des heures seront réalisées. Le conseil décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à compter du 1^{er} décembre 2022.

Invitation Galette 2023

Considérant que la situation sanitaire s'est améliorée et qu'il n'y a plus de consignes particulières, M. le Maire propose de relancer l'invitation à la population pour partager la Galette en janvier 2023. Le conseil accepte la proposition.

Formation PSC1 de mai 2022

Suite à la décision de prendre en charge une partie de la formation faite par l'ADPC 60, à hauteur de 40 € pour 1 participant par foyer, M. le Maire informe le conseil qu'il y a eu 5 participants (soit 200 €).

TOUR DE TABLE

M. Larquet demande si la désaffectation de la salle de classe inoccupée est faite

→ Pas encore

M. Henry demande si les problèmes d'éclairage public ont été résolus ?

→ Oui après plusieurs demandes à la Sicae et il a été nécessaire de changer les horloges de programmation.

M. Gage Eric :

Signale la déformation de plus en plus importante de la chaussée suite à la réparation de la conduite d'eau dans la rue de la Forêt

→ Le Département a précisé que la Saur doit refaire la chaussée sur une portion plus importante, la Saur sera relancée.

Rappelle que les 4 bacs à fleurs donnés par M. Rivière sont à la disposition de la commune.

→ Ce sera vu avec M. Droit et l'employé communal.

M. Foucart informe le conseil qu'une entreprise a commencé le nettoyage des parcelles de bois le long du chemin de Béthisy.

Mme Asseman signale la dégradation du chemin du Clos Diare

→ Lors des travaux rue montlville il sera demandé à l'entreprise de remettre des cailloux

La séance est levée à 22h40

Le Secrétaire de séance
Mélodie ASSEMAN

Le Maire
Daniel GAGE